

pour fournir du blé au marché domestique. Les ventes se chiffrent par 111,400,000 boisseaux, ce qui laisse 188,300,000 boisseaux en mains le 31 juillet 1944. Au 31 juillet 1944, le compte du blé de la Couronne accuse un déficit de \$10,125,327

L'arrêté en conseil C.P. 7942 pourvoit à la fermeture des comptes de la commission pour 1940-1941, 1941-1942 et 1942-1943. Ces comptes accusent un surplus global de \$61,080,047 qui plus tard est mis à la disposition des producteurs (moins les frais de paiement mais plus l'intérêt accumulé).

La situation du compte de la récolte (blé) au 31 juillet 1944 est la suivante:—

<u>Année</u>	<u>Reçu des producteurs</u>	<u>Inventaire¹ au 31 juillet 1944</u>	<u>Surplus au 31 juillet 1944</u>
	boiss.	boiss.	\$
1943.....	293,400,000	162,900,000	18,191,132

¹ Évalué au prix initial fixe de la commission au 31 juillet 1944.

Division de l'Est.—Comme les prix du blé d'Ontario restent aux niveaux maximums durant toute la campagne de 1943-1944, la commission ne reçoit aucune livraison et il n'y a donc pas d'opérations à cet égard durant la campagne de 1943-1944

Produits du blé.—En 1943-1944, la Commission verse aux meuniers et conditionneurs de blé un total de \$19,475,181 en drawbacks sur les produits du blé conformément à l'arrêté en conseil C.P. 6602 du 19 août 1943.

Avoine et orge.—Comme les prix de ces grains sont demeurés aux niveaux des plafonds au cours de la campagne, la commission n'est pas obligée de prendre les mesures nécessaires pour maintenir les prix.

Fonds de péréquation de l'orge et de l'avoine.—Les droits de péréquation sur les exportations d'avoine dépassent les paiements de péréquation provisoires versés aux producteurs et les fonds de péréquation de l'avoine accusent un surplus de \$8,806,339 au 31 juillet 1944, lequel surplus est subséquemment placé à la disposition des producteurs qui ont reçu des paiements provisoires des fonds de péréquation de l'avoine. Dans le cas de l'orge, les paiements provisoires versés aux producteurs dépassent les recettes des droits de péréquation imposés sur les exportations. En conséquence, les fonds de péréquation de l'orge accusent un déficit de \$2,063,257 au 31 juillet 1944 et aucun autre paiement provenant des fonds de péréquation de l'orge n'est fait pour les ventes de 1943-1944.

Contingents de livraison.—En 1943-1944, le contingentement des livraisons est très important. La campagne agricole commence avec un encombrement général dans les élévateurs ruraux. Il faut donc de toute nécessité établir des contingents très faibles au début de la saison des ventes. Le 16 août 1943, la commission établit les premiers contingents à 3 boisseaux l'acre autorisée de blé, à 5 boisseaux l'acre ensemencée d'avoine et d'orge et à 3 boisseaux l'acre ensemencée de seigle. A la fin d'octobre, environ la moitié des points de livraison de l'Ouest ont encore un contingent de 3 boisseaux.

Le programme d'expédition d'urgence en novembre puise fortement dans les approvisionnements du Manitoba et de l'Est de la Saskatchewan et permet un rajustement général des contingents de livraison de blé.

A cause de la nécessité de livraisons considérables de grains fourragers à l'Est canadien et aux États-Unis durant les mois d'hiver, le contingent général de l'avoine et de l'orge est augmenté à 10 boisseaux l'acre ensemencée le 8 décembre 1943.